

Au 1^{er} semestre 2024, l'activité de la filière automobile ralentit

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 210 • Décembre 2024

Au cours du premier semestre 2024, l'activité dans l'industrie automobile en Bourgogne-Franche-Comté ralentit. En outre, l'emploi salarié des équipementiers de la filière régresse. Cela s'inscrit dans un contexte national de recul des immatriculations et du passage à l'électrique. Dans la région, l'emploi intérimaire de la filière chute de plus de 20 %. Le recours à l'activité partielle s'amplifie. Les embauches reculent fortement et sont moins fréquentes en contrat à durée indéterminée.

L'activité recule dans un contexte de baisse structurelle des immatriculations et de passage à l'électrique

En Bourgogne-Franche-Comté, l'activité dans l'industrie automobile mesurée par les heures rémunérées recule de 8,7 % au cours du premier semestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente.

Ce constat s'inscrit dans un contexte national de baisse structurelle des immatriculations de véhicules particuliers. Sur les 11 premiers mois de l'année, elles reculent de près de 25 % par rapport à la période d'avant covid. Ainsi, la production et le climat des affaires dans l'industrie automobile se dégradent progressivement. Une majorité de chefs d'entreprises envisagent des évolutions d'effectifs à la baisse, même si les difficultés d'approvisionnement ne sont plus considérées comme un facteur limitant la production.

Sur la période récente, les anticipations des acteurs sont affectées par plusieurs mesures visant à limiter les émissions de CO₂, tant du côté de la demande que de l'offre. Pour les consommateurs, le projet de loi de finance 2025, finalement abandonné fin octobre 2024, prévoyait un durcissement du malus lors de l'achat d'un véhicule. Pour les constructeurs, l'évolution des normes CAFE (*Corporate Average Fuel Economy*) prévue pour 2025 imposera de vendre des véhicules moins émetteurs de CO₂. Concrètement pour atteindre l'objectif fixé et ne pas s'exposer à des amendes, un constructeur devra vendre 20 % de véhicules électriques. Les ventes actuelles de véhicules électriques sont en dessous de ces proportions. Le marché de l'automobile électrique est par ailleurs confronté à une concurrence chinoise de plus en plus importante. Pour la limiter, la France et l'Union européenne ont mis en place des

► 1. Niveau d'emploi et évolution annuelle dans la filière automobile au 30 juin 2024

Segments	Nb étab.	Emploi salarié		Emploi intérimaire		Emploi total	
		Effectifs	Évolution (en %)	Effectifs	Évolution (en %)	Effectifs	Évolution (en %)
Construction automobile	13	9 670	+3,2	1 540	-2,8	11 200	+2,3
Fabrication d'équipements auto.	114	12 380	-4,8	2 240	-27,1	14 610	-9,1
Fabrication de biens intermédiaires	164	10 040	-0,8	1 160	-26,2	11 200	-4,2
Commerce intra-filière	16	1 960	-3,3	60	-2,0	2 020	-3,3
Études, conception, analyse	29	1 550	+1,4	90	+40,7	1 650	+3,0
Fabrication de biens d'équipements	27	830	+0,8	20	-43,0	850	-1,2
Transport et logistique	11	550	-6,8	40	-57,8	600	-14,2
Ensemble de la filière	374	36 980	-1,3	5 150	-20,6	42 130	-4,2

Champ : Périmètre provisoire en 2022.

Sources : Urssaf, Dares.

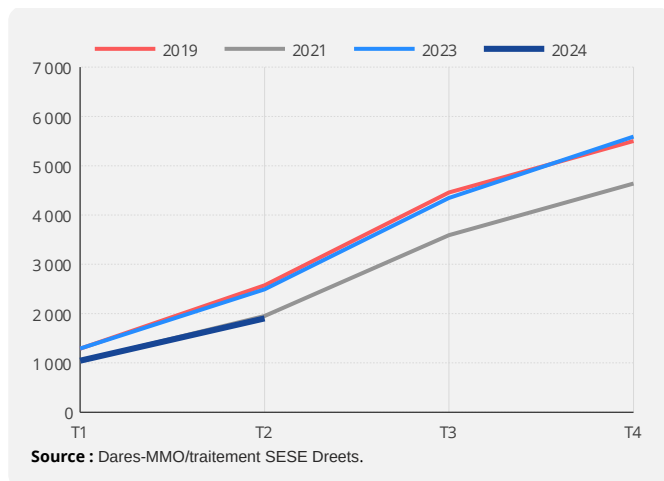
dispositifs (score environnemental pour le bonus écologique, droits de douanes complémentaires) pour protéger les constructeurs fabriquant sur le sol européen.

Sur un an, les effectifs salariés diminuent de près de 5 % chez les équipementiers

Fin juin 2024, un peu moins de 37 000 salariés travaillent dans l'un des 374 établissements de la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté ► **figure 1**. Sur un an, l'effectif salarié diminue

En partenariat avec :

► 2. Cumul annuel des embauches (CDD, CDI) dans la filière automobile



légèrement. Les équipementiers sont les plus concernés par la baisse, à l'image de ce qui est observé en France métropolitaine. L'emploi salarié diminue de 4,8 % dans la fabrication d'équipements automobiles, principal segment de la filière qui regroupe le tiers des effectifs.

À cet emploi salarié, s'ajoutent 5 150 emplois intérimaires, mais leur nombre a fortement diminué sur la période, en lien avec la baisse de l'activité. L'emploi intérimaire chute notamment de plus du quart dans la fabrication d'équipements automobiles ou de biens intermédiaires.

Dans la construction automobile, les effectifs régionaux augmentent, ponctuellement, entre le premier et le deuxième trimestre 2024. Cette évolution se retrouve au niveau national mais s'inscrit dans une tendance globalement baissière. Les effectifs salariés de ce secteur diminuent à nouveau au troisième trimestre, en France comme dans la région.

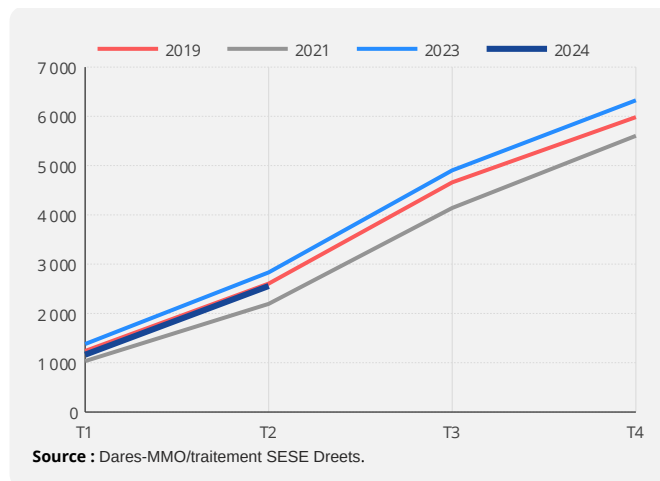
Un recours à l'activité partielle en forte hausse

Au cours du premier semestre 2024, près de 4 000 salariés ont en moyenne été placés au chômage partiel chaque mois, soit 25 % de plus qu'en 2023. Ce dispositif vise à protéger l'emploi en évitant les licenciements économiques et en adaptant les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises. Au cours du semestre, les établissements de la fabrication d'équipements automobiles ont davantage eu recours à ce dispositif. S'ils regroupent le tiers de l'emploi salarié, ils ont bénéficié de 42 % des heures indemnisées, permettant d'atténuer la baisse d'effectif. Le chômage partiel a également été fortement sollicité dans la construction automobile, essentiellement au cours du premier trimestre avec la moitié des heures indemnisées, contre moins de 1 % sur le second trimestre.

Moins d'embauches et moins de contrats à durée indéterminée

Au cours du premier semestre 2024, les établissements de la filière ont embauché 1 900 salariés, soit près d'un quart en moins par rapport à 2023 ► **figure 2**. À l'embauche, les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) sont légèrement moins nombreux en proportion (68 % contre 72 %). Toutefois, les conditions d'embauches restent plus favorables que dans les autres secteurs industriels où 53 % des embauches sont en CDI. Dans la construction automobile, les deux tiers des embauches

► 3. Cumul annuel des sorties (CDD, CDI) dans la filière automobile



sont des CDI et leur part s'effondre de près de 20 points. Seuls 55 % des embauches dans la fabrication de biens intermédiaires sont en CDI.

Dans le même temps, 2 560 salariés ont quitté la filière automobile, soit 9,7 % de moins qu'en 2023 ► **figure 3**. Si les départs sont au même niveau qu'en 2019, les motifs ont changé. La part des licenciements économiques est plus importante. Par ailleurs, 15 % des départs sont des mises à la retraite, 10 points de moins qu'en 2019, notamment en lien avec la réforme des retraites. ●

Florent Ovieve (Insee), Céline Rouot, Émilie Vivas (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthode

Le périmètre de la filière automobile au 30 juin 2024 (374 établissements) est basé sur le contour 2022 provisoire, extrapolé des cessations et reprises. Les créations pures n'ont pas été prises en compte. Le périmètre se décompose en sept segments. La construction automobile, la fabrication d'équipements automobiles (système de direction, d'échappement, carrosserie, etc.) et la fabrication de biens intermédiaires (composants électroniques, mécanique industrielle, etc.) constituent sa colonne vertébrale. En amont de la chaîne de production s'ajoutent les activités de fabrication de biens d'équipements, d'ingénierie, de transport et de commerce intra-filière.

► Pour en savoir plus

- **Bourgeois M., Ovieve F.** (Insee), **Dubois S., Rouot C., Vivas É.** (Dreets), « [La filière automobile amorce le virage vers l'électrique](#) », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 120, mai 2024.
- **Ovieve F.** (Insee), **Rouot C., Vivas É.** (Dreets), « [L'emploi salarié toujours en baisse dans la filière automobile fin juin 2023](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 184, décembre 2023.
- **Ovieve F.** (Insee), **Rouot C., Vivas É.** (Dreets), « [Les effectifs de la filière automobile baissent de 4,9 % entre juin 2021 et juin 2022](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 164, janvier 2023.

